



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

OBJET : SPORTS

23/ Actions sportives municipales
Association Emmaüs d'Ivry-sur-Seine - Partenariat -
Convention

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 23

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	37
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 23

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme PIERON, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. AUDEBRAND, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. AUBRY, Conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme OUABBAS, Conseillère municipale,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SPORTS

23/ Actions sportives municipales

Association Emmaüs d'Ivry-sur-Seine - Partenariat - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant que favoriser l'accès aux sports et aux loisirs des publics les plus vulnérables, participe à l'insertion sociale au sens large, l'estime de soi et à la déstigmatisation,

considérant que l'association Emmaüs Solidarité participe au développement de ces actions d'intérêt local,

considérant qu'il convient dès lors d'approuver un partenariat avec cette association afin de permettre aux populations ivryennes touchées par la précarité d'accéder à des activités sportives,

vu l'extrait du compte-rendu du conseil d'administration du 27 juin 2024 de l'association Emmaüs Solidarité donnant délégation de signature des conventions à son directeur général Monsieur Lotfi Ouanezar,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les conventions avec l'association Emmaüs Solidarité quant à la pratique sportive gratuite de son public au sein des dispositifs municipaux et AUTORISE le Maire à les signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 17/10/2025